



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de La Pêche

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE LA PÊCHE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de La Pêche tenue le **1 février 2021** à 19 h 30 par vidéoconférence. **Arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 et Arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020**

Présidée par le maire Guillaume Lamoureux

Sont présents

M. Réjean Desjardins, conseiller
M. Michel Gervais, conseiller
M. Francis Beausoleil, conseiller
Mme Carolane Larocque, conseillère
Mme Pamela Ross, conseillère
M. Claude Giroux, conseiller
M. Richard Gervais, maire suppléant

Sont aussi présents

M. Marco Déry, directeur général et secrétaire-trésorier
Mme Sylvie Loubier, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe
Évelyne Kayoungha, agente aux communications

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le Maire, Guillaume Lamoureux, président de l'assemblée, ayant constaté qu'il y a quorum, déclare l'assemblée ouverte ; il est 19 h 31.

Auditoire : la rencontre tenue par vidéoconférence il y a environ 11 participants.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

21-19

Après lecture de l'ordre du jour par M. le Maire Guillaume Lamoureux ;

IL EST PROPOSÉ PAR Réjean Desjardins
APPUYÉ DE Claude Giroux

ET résolu que ce conseil municipal adopte l'ordre jour.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a aucune question

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

21-20

Considérant que chaque membre du conseil municipal a reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021 au moins vingt-quatre (24) heures avant cette séance pour en prendre connaissance, le maire est dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR Claude Giroux
APPUYÉ DE Francis Beausoleil

ET résolu que ce conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 janvier 2021.

Adoptée à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de La Pêche

DOCUMENTS, CORRESPONDANCE ET INFORMATION

- Procès-verbal de la séance du conseil des maires de la MRC des Collines, tenue le 17 décembre 2020.
- Correspondance MTQ - Problématique de sécurité à l'intersection du chemin Quain et la route 105, Wakefield – Municipalité de La Pêche
- Correspondance MELCC – programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles pour l'année 2020.

FINANCES

Liste des factures à payer

21-21

Considérant que les membres du conseil ont analysé lors du comité général du 25 janvier 2021, la liste des factures numéro 2021-01 pour le mois de janvier 2021, d'une somme de 910 160,82 \$ et déclarent être satisfaits;

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser le paiement de toutes les factures inscrites à la liste des comptes à payer;

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Gervais
APPUYÉ DE Richard Gervais

ET résolu que ce conseil municipal approuve la liste de factures numéro 2021-01 d'une somme 910 160,82 \$;

Autorise que les factures soient payées et créditées aux services concernés;

Autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à effectuer les paiements mentionnés à la liste.

Adoptée à l'unanimité

Budget des bibliothèques 2021

21-22

Considérant que la municipalité de La Pêche dispose de trois bibliothèques municipales sur son territoire et des budgets opérationnels ont été prévus au budget 2021 ;

Considérant que la municipalité recevra une subvention dans le cadre du programme de développement des collections des bibliothèques publiques autonomes et qu'un montant supplémentaire est alloué aux bibliothèques municipales pour l'achat de livres ;

Considérant que les budgets opérationnels et l'achat de livres pour l'année 2021 sont les suivants :

Bibliothèques	Prévu au budget 2021	Subvention pour achat livres 2021
Ella Matte (Sainte-Cécile-de-Masham)	2 750 \$	4 046 \$
Wakefield	1 870 \$	2 766 \$
Lac-des-Loups	770 \$	1 121 \$

IL EST PROPOSÉ PAR Richard Gervais
APPUYÉ DE Pamela Ross

ET résolu que ce conseil municipal autorise le versement de tous les montants ci-dessus ;

Que les fonds seront pris à même le poste budgétaire 02-702-30-970, contribution au financement d'organismes.

Adoptée à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de La Pêche

21-23

Achat d'une licence pour serveur informatique

Considérant que la résolution 20-253, adoptée le 8 septembre 2020, autorisait l'achat d'un nouveau serveur afin d'optimiser l'utilisation des logiciels;

Considérant que l'ancien serveur servira de relève en cas de sinistre ou de bris majeur et qu'une licence additionnelle doit être acquise ;

Considérant que Groupe DL est fournisseur du contrat de service pour les systèmes informatiques qui inclut la couverture matérielle, la couverture d'assistance technique, de sécurité et de consultation ;

Considérant que Groupe DL offre les prix « secteur public » tel que définis par l'appel d'offres du Gouvernement du Québec et est certifié par tous les grands fournisseurs de produits informatiques, est autorisé à vendre leurs produits, en assure le service, propose le service de techniciens certifiés et peut répondre aux appels de service dans un délai de 24h (4h dans le cas des serveurs);

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Gervais
APPUYÉ DE Richard Gervais

ET résolu que ce conseil municipal autorise l'achat d'une licence pour serveur auprès du Groupe DL, pour un montant maximal de 3 000 \$ plus taxes;

Autorise le Service des finances à effectuer le paiement des équipements informatiques à même le règlement d'emprunt 19-786, remboursable sur une période de cinq (5) ans;

Adoptée à l'unanimité

INCENDIES ET SÉCURITÉ CIVILE

TRAVAUX PUBLICS

Travaux infrastructures municipales 2021

21-24

Considérant que le conseil de la Municipalité de La Pêche désire exécuter des travaux d'entretien et/ou d'amélioration sur certains chemins municipaux et autres infrastructures municipales, le tout selon la planification des travaux 2021 ci-après présentée;

Considérant que ces travaux seront effectués selon deux modes soit :

- Travaux effectués en régie interne, en tenant compte des ressources disponibles, de la planification établie et des urgences ;
- Travaux effectués par voie contractuelle;

Considérant que tous les travaux seront effectués en tenant compte des sommes disponibles à cet effet;

Considérant que les travaux seront normalement effectués selon les priorités établies le tout en fonction des éléments suivants:

1. Problématique de sécurité publique,
2. Drainage des routes,
3. Grades établis par la firme externe au plan d'intervention 2009-2014,
4. Travaux requis suite aux inondations 2017 et 2019,
5. Projets de développement à court et à moyen terme.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de La Pêche

Considérant que la planification 2021 fût présentée lors de plusieurs rencontres, dont la dernière fût lors du comité plénier du 18 janvier 2021;

Considérant que le conseil municipal pourra selon les circonstances, urgences, autres considérations ou opportunités, modifier la planification des travaux à effectuer en 2021;

Considérant la planification 2021 ci-dessous :

TRAVAUX DE VOIRIE 2021 – PLANIFICATION 2021				
CHEMIN	De	À	DISTANCE (M)	DESCRIPTION DES TRAVAUX
Bussièrre, montée	En face du 365, près du 334 et près du chemin Colbert		30	Rechargement, excavation de fossé et remplacement de ponceaux
Caserne, chemin de la	À l'entrée du chemin		15	Remplacement de ponceaux
Clark, chemin	Courbe		250.00	Travaux de correction de la courbe
Cléo-Fournier, chemin	400 mètres après le chemin Boivert		20	Remplacement de ponceau
Colbert, chemin	À la fin du chemin		50	Changement de ponceaux
Divers chemins				Réparation et installation de glissière de sécurité
Drouin, Montée	Route 366	Rond-point	1730	Changement de ponceaux, excavation de fossés, travaux de bris de roc et rechargement
Echo Dale, chemin	59, chemin Echo Dale	66, chemin Echo Dale	75	Travaux de stabilisation
Érables, chemin des	55, chemin des Érables		100	Travaux de stabilisation
Érables, chemin des	Howard-Johnston, ch	Arthur, chemin	0.13	Réfection de la chaussée et remplacement de ponceaux
Érables, chemin des	Route 105	66	350	Asphaltage des accotements
Fortin, chemin	Près du 339		15	Remplacement d'un ponceau
Gauvin, chemin	86	94	130	Excavation - Suite des travaux de 2019
Kalalla, chemin	Townsend, chemin du	Tessier, chemin	2774.45	Excavation des fossés, changement de ponceaux
Kalalla, chemin	46	100	600	Excavation des fossés et remplacement de ponceaux
Kalalla, chemin	142	151	12	Rechargement et remplacement de ponceaux
Kennedy, chemin	O-Bertrand, chemin	346, chemin Kennedy	575	Travaux de changement de ponceaux et pavage
Kennedy, chemin	Kingsbury, chemin	135, chemin Kennedy	50	Travaux de changement de ponceaux
Kennedy, chemin				Réfection partielle de la chaussée ajout et changement de ponceaux
Marie-Noël, chemin	Près du 7		15	Remplacement de ponceau transversal et pavage
McLinton, chemin	55		50	Travaux de stabilisation et remplacement de ponceau
McLinton, chemin	Près du 104 et du 123	Rond-point	1065 et 1865	Excavation des fossés et changement de ponceaux
Mill, chemin	12, chemin Mill	60, chemin Mill	50	Travaux de stabilisation
Montagne, chemin de la	Près du chemin Maxwell		50	Remplacement de ponceaux
Murray, chemin	31		12	Excavation de fossé, rechargement granulaire et remplacement de ponceaux
Newcommon, chemin	Dans la première côte		300	Remplacement de ponceaux et stabilisation de la côte
Parent, chemin	Tantine, chemin	689	2420	Remplacement de ponceaux, reconstruction de la chaussée, pavage et excavation de fossé
Pritchard, chemin	Route 105	Haut de la côte	90	Installation de glissières de sécurité



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de La Pêche

Pritchard, chemin	Près du 417, 446, près du chemin Leduc et près du chemin Spallin		200	Rechargement granulaire, excavation de fossé et remplacement de ponceaux
Projet Gauvreau/Labelle	Route principal, Ouest	Jérôme, chemin	2654	Travaux d'amélioration de drainage
Renaud, chemin	Batteuse, chemin de la	Fin	265.99	Reprofilage des fossés, construction d'un rond-point
Riverside, chemin	433	646	2700.00	Réfection de la chaussée, glissière de sécurité et travaux de stabilisation
Rivière, chemin de la	640, chemin de la Rivière	646, chemin de la Rivière	100	Travaux de stabilisation
Rivière, chemin de la	Près du ch. Maxwell	419	30	Remplacement de ponceaux
Schnob, chemin	Fin du chemin Schnob	Rond-point	740	Excavation des fossés, changement de ponceaux et construction d'un rond-point
Shouldice, chemin	60	Chemin du Lac-Vert	1975	Excavation de fossé, remplacement de ponceaux et rechargement granulaire
Sincennes, chemin	Juste avant le 12 chemin Sincennes		150	Travaux de changement de ponceaux
Spallin, chemin	Pritchard, chemin	Fin	398.00	Changement de ponceaux
Vieux-Pont, ch. du	23		15	Remplacement de ponceau transversal et pavage
Wakefield Heights, chemin de	Après le chemin du Colonel-Macintyre		50	Excavation de fossé et remplacement d'un ponceau

IL EST PROPOSÉ PAR Réjean Desjardins
APPUYÉ DE Richard Gervais

ET résolu que ce conseil municipal autorise l'exécution des travaux inscrits à la planification 2021 ci-dessus mentionnée, et ce, sans s'y limiter;

Autorise le maire ou le maire suppléant ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité de La Pêche, tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente résolution.

Que les fonds seront pris à même les postes budgétaires 23-040-00-721 – Achat de biens – infrastructures – travaux routiers, 02-320-00-411 - Services professionnels – scientifiques, 02-320-00-516 – Location-Machinerie, outillage et équipement; 02-320-00-453 - Services scientifiques et de génie; 02-320-00-622-Urgences – 30 octobre 2017; 02-320-00-623 Urgences- Printemps 2019 ; règlements d'emprunt et subventions – PIIRL et Fonds carrière et sablière et TECQ.

Le conseiller Michel Gervais demande un vote
Sont pour : Richard Gervais, Claude Giroux, Réjean Desjardins, Pamela Ross, Carolane Larocque, Francis Beausoleil.
Est contre : Michel Gervais

Adoptée à la majorité

2^E PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 19 h 42 et se termine à 20 h 05.

Nicolas Brodeur : investissement infrastructures

Mme Sincennes : règlement d'emprunt versus terrain de jeux

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Demande de dérogation mineure, 152, chemin Lac-Sinclair

Considérant que le propriétaire de l'immeuble situé au 152, chemin Lac-Sinclair, a soumis une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 03-429 pour la propriété formée du lot 5 919 541 du cadastre du Québec dont la superficie est de 1 278,0 mètres carrés et dans la zone RV-101;

21-25



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de La Pêche

Considérant que la demande de dérogation mineure vise à autoriser l'agrandissement du bâtiment principal dans une bande de protection riveraine de 15 mètres. Plus spécifiquement, la demande porte sur l'objet suivant :

- Autoriser le levage de la maison au même empiètement pour y ajouter un étage afin de permettre le changement d'usage du chalet en résidence principale;

Le tout tel qu'apparaissant sur le plan accompagnant le certificat de localisation préparé par l'arpenteur géomètre Noémie Lebel sous sa minute numéro 726, en date du 9 avril 2019.

Considérant qu'un avis public a été publié, selon les exigences de la Loi, invitant les personnes désirant s'exprimer sur le sujet, à venir le faire lors de la présente séance;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme, lors de sa rencontre tenue le 15 décembre 2020, a recommandé d'autoriser le levage de la maison au même empiètement pour y ajouter un étage afin de permettre le changement d'usage du chalet en résidence principale ;

IL EST PROPOSÉ PAR Réjean Desjardins
APPUYÉ DE Richard Gervais

ET résolu que ce conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure telle que soumise pour la propriété située au 152, chemin Lac-Sinclair.

Adoptée à l'unanimité

Demande de dérogation mineure, 743, chemin Edelweiss

21-26

Considérant que le propriétaire de l'immeuble situé au 743, chemin Edelweiss a soumis une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 03-429 pour la propriété formée du lot 3 390 746 du cadastre du Québec dont la superficie est de 4 431,4 mètres carrés et dans la zone Rr-706 ;

Considérant que la demande vise à régulariser la localisation de la maison, la terrasse, la remise et la piscine dans une marge latérale avant. Plus spécifiquement, la demande porte sur les objets suivants :

1. Autoriser la réduction de la marge latérale avant de 17,5 m à 14,8 m du coin le plus rapproché de la maison;
2. Autoriser la réduction de la marge latérale avant de 17,5 m à 13 m du coin le plus rapproché de la terrasse;
3. Autoriser la réduction de la marge latérale avant de 17,5 m à 9,66 m du coin le plus rapproché de la remise;
4. Autoriser la piscine dans une marge latérale avant.

Le tout tel qu'apparaissant sur un plan accompagnant le certificat de localisation préparé par l'arpenteur géomètre Michel Fortin sous sa minute numéro 24321 et daté du 23 juillet 2013 ;

Considérant qu'un avis public a été publié, selon les exigences de la Loi, invitant les personnes désirant s'exprimer sur le sujet, à venir le faire lors de la présente séance ;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme lors de sa rencontre tenue le 15 décembre 2020 a recommandé d'accorder une dérogation mineure pour régulariser la localisation du bâtiment principal existant (maison) à 14,08 mètres de la ligne latérale (chemin) et autoriser la réduction de la marge latérale avant de 17,5 mètres à 13 mètres du coin le plus rapproché dans le but de permettre la construction d'un solarium sur la terrasse et a recommandé de refuser quant au reste de la demande ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de La Pêche

IL EST PROPOSÉ PAR Richard Gervais
APPUYÉ DE Pamela Ross

ET résolu que ce conseil municipal accorde une dérogation mineure pour l'implantation du bâtiment principal (maison) à 14,08 mètres de la ligne latérale (chemin) et autorise la réduction de la marge latérale avant de 17,5 mètres à 13 mètres du coin le plus rapproché dans le but de permettre la construction d'un solarium sur la terrasse, et refuse quant au reste de la demande.

Adoptée à l'unanimité

Modification du règlement zonage 03-429 aux usages autorisés dans la zone Rr-710

21-27

Considérant qu'une demande de modification au règlement de zonage 03-429 a été déposée à la municipalité pour l'ajout de la classe d'usage « 5.9.4 terrain de camping » aux usages autorisés à la zone Rr-710 pour permettre le camping ;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme juge opportun et d'intérêt public de modifier certaines dispositions du Règlement de zonage portant le numéro 03-429, notamment en ce qui concerne l'ajout de l'usage « 5.9.4 terrain de camping » aux usages autorisés à la zone Rr-710; dans le but de permettre le camping ;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme, lors de sa rencontre tenue le 15 décembre 2020, a recommandé d'autoriser l'ajout de l'usage « 5.9.4 terrain de camping » aux usages autorisés à la zone Rr-710 dans le but de permettre le camping ;

IL EST PROPOSÉ PAR Richard Gervais
APPUYÉ DE Réjean Desjardins

ET résolu que ce conseil municipal modifie le règlement de zonage numéro 03-429, tel qu'amendé afin d'y ajouter l'usage « 5.9.4 terrain de camping » aux usages autorisés à la zone Rr-710 dans le but de permettre le camping ;

Adoptée à l'unanimité

Modification du règlement zonage 03-429 aux usages autorisés dans la zone MCS-403

21-28

Considérant qu'une demande de modification au règlement de zonage 03-429 a été déposée à la municipalité pour l'ajout de la classe d'usage « 5.12.6 Para-industriel avec nuisance » aux usages autorisés à la zone MCS-403 dans le but de permettre la réparation de véhicules automobiles;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme ne juge pas opportun et d'intérêt public de modifier certaines dispositions du Règlement de zonage portant le numéro 03-429, notamment en ce qui concerne l'ajout de la classe d'usage « 5.12.6 Para-industriel avec nuisance » aux usages autorisés à la zone MCS-403 dans le but de permettre la réparation de véhicules automobiles;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme, lors de sa rencontre tenue le 15 décembre 2020, a recommandé de refuser l'ajout de la classe d'usage « 5.12.6 Para-industriel avec nuisance » aux usages autorisés à la zone MCS-403 dans le but de permettre la réparation de véhicules automobiles;

IL EST PROPOSÉ PAR Pamela Ross
APPUYÉ DE Réjean Desjardins



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de La Pêche

ET résolu que ce conseil municipal refuse de modifier le règlement de zonage numéro 03-429 tel qu'amendé aux fins d'y ajouter la classe d'usage « 5.12.6 Para-industriel avec nuisance » aux usages autorisés de la zone MCS-403 dans le but de permettre la réparation de véhicules automobiles.

Adoptée à l'unanimité

Modification de la résolution 20-198, demande de dérogation mineure 28, chemin Albert-Labelle

21-29

Considérant que le conseil a adopté la résolution 20-198 demande de dérogation mineure, 28 chemin Albert-Labelle lors de la séance du conseil du 7 juillet 2020 ;

Considérant que le propriétaire de l'immeuble situé au 28, chemin Albert-Labelle a soumis une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 03-429 pour la propriété formée du lot 4 455 728 du cadastre du Québec dont la superficie est de 1 868,9 mètres carrés et dans la zone RV-501;

Considérant que la demande vise à permettre la reconstruction d'une remise existante, la construction d'une galerie fermée non habitable avec moustiquaire ou une partie se retrouve dans une bande riveraine de 15 mètres et la coupe d'un arbre dans la bande riveraine. Plus spécifiquement, la demande porte sur les objets suivants :

1. Construire une galerie fermée avec moustiquaire de 47,0 mètres carrés dans une bande riveraine.
2. Autoriser l'empiètement de la galerie de 20,9 mètres carrés dans une bande riveraine de 15 mètres.
3. Réduire la marge riveraine du coin le plus rapproché de 15 mètres à 9,64 mètres.
4. Démolir une remise existante de 5,5 mètres x 7,6 mètres et la reconstruire sur une dalle de ciment aux mêmes dimensions et empiètement;
5. Abattre un arbre mort dans le 15 mètres de protection riveraine.

Le tout tel qu'apparaissant sur un plan d'implantation préparé par l'arpenteur Simon Bérubé, sous sa minute 315, daté du 24 février 2020.

Considérant qu'une erreur administrative est survenue et que les items 4 et 5 n'auraient pas dû y être inscrits;

IL EST PROPOSÉ PAR Pamela Ross
APPUYÉ DE Francis Beausoleil

ET résolu que ce conseil municipal modifie la résolution 20-198, adoptée le 7 juillet 2020, afin de retirer les items 4 et 5.

Adoptée à l'unanimité

Le conseiller M. Michel Gervais déclare être membre des organismes Diffuseurs culturel des Collines et Loisirs Lac-des-Loups.

La conseillère Mme Carolane Larocque déclare être membre de l'organisme La Maison de la Famille l'Étincelle.

La conseillère Mme Pamela Ross déclare être membre du Centre Wakefield La Pêche.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de La Pêche

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

Subventions aux organismes communautaires - soutien financier

21-30

Considérant que la Municipalité de La Pêche a adopté le 5 octobre 2015 (résolution 15-459) la Politique de soutien financier aux organismes définissant le processus d'octroi d'aide aux organisations;

Considérant que plusieurs associations et organismes communautaires de La Pêche ont fait parvenir des demandes d'aide financière au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

Considérant qu'en vertu de la Politique de soutien financier en vigueur, les demandes ont été analysées en comité en fonction de critères spécifiques correspondant aux orientations municipales;

Considérant que l'enveloppe budgétaire prévue au budget 2021 pour le soutien aux organismes communautaires est de 141 500 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR Réjean Desjardins
APPUYÉ DE Richard Gervais

ET résolu que ce conseil municipal autorise les versements des subventions telles qu'elles apparaissent au tableau ci-dessous ;

Autorise la direction générale à émettre les subventions, le tout conditionnellement à la réception des documents exigés en vertu de la politique de soutien financier, dont le bilan financier de l'année précédente;

Autorise que le paiement de la subvention soit fait en deux versements égaux : un premier paiement dans un délai raisonnable avant la tenue de l'activité et le deuxième sur présentation du rapport de l'activité (incluant les revenus et les dépenses ainsi que des reçus pour le montant de la subvention) dans les 90 jours suivant la tenue de l'activité;

Autorise le maire ou le maire suppléant ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité de La Pêche, tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente résolution;

Que les fonds seront pris à même le poste budgétaire 02-701-20-970 – Contribution au financement d'organismes.

	Volet - Développement social - Vie communautaire	
1	Club d'âge d'or Les Bons Amis de Masham	3 358 \$
2	Grenier des collines	5 000 \$
3	Club d'âge d'or Les Bons Vivants du Lac Sinclair	765 \$
4	Club d'âge d'or du Lac des Loups	747 \$
5	Club d'âge d'or de Wakefield	3 015 \$
6	Centre Wakefield La Pêche - camps de jour (relâche et camp d'été)	6 000 \$
7	Maison des jeunes Le Mashado - Programme Bouffée d'oxygène BO2	1 000 \$
8	La Lanterne - Programmation	1 250 \$
	Volet - Infrastructures	
9	Youth Welfare Association of Rupert - Entretien de la patinoire extérieure	3 500 \$
10	Association récréative de Wakefield - Entretien de la patinoire extérieure	3 500 \$
11	Association récréative de Wakefield - Surface multi-sports	1 000 \$
12	Place des artistes de Farrellton - Acquisition d'équipement- Amélioration de l'infrastructure	4 500 \$
13	Club d'âge d'or Les Bons Amis de Masham - Parapluie pour le club de pétanque - Acquisition d'équipement	1 000 \$
	Volet - Sportif	
14	Club de Soccer des Collines	9 000 \$
15	Club de patinage artistique	3 000 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de La Pêche

16	Association de baseball amateur de La Pêche	3 000 \$
17	École primaire de Wakefield - Transport	2 000 \$
	Volet - Récréatif	
18	Association récréative de Wakefield - Carnaval d'hiver de Wakefield – Festival du Dragon	1 155 \$
19	Association récréative de Wakefield - Fête du Canada de Wakefield	4 000 \$
20	Association récréative de Wakefield - Saint-Jean-Baptiste	4 000 \$
21	Centre Wakefield La Pêche - Programmation récréative annuelle 2021	1 000 \$
22	Youth Welfare Association of Rupert (YWAR) - Fête d'Halloween 2021	500 \$
23	Youth Welfare Association of Rupert (YWAR) - Spectacle Talents Rupert / Rupert Variety Show	1 000 \$
24	Le Mashado - Semaine de relâche 2021 :	1 000 \$
25	Le Mashado - Programmation estivale 2021	1 000 \$
26	Le Mashado -Fête d'Halloween 2021	1 000 \$
27	Association du Lac Sinclair – Tournoi de pêche 2021	400 \$
28	Club chasseurs et pêcheurs Le Voyageur de Masham - Fête de la pêche 2021	5 000 \$
29	Gatineau Valley Horse and Cattle Association- Foire annuelle 2021	3 500 \$
30	Maison de la Famille l'étincelle - Fête de la famille 2021	4 000 \$
31	Maison de la Famille l'Étincelle - Jardin collectifs 2021	1 000 \$
32	Maison de la famille l'étincelle - Journée cueillette de courges et ateliers	900 \$
33	Maison de la Famille l'Étincelle - Fête de Noël pour familles défavorisées	1 500 \$
34	Maison de la Famille l'Étincelle - Fête de Pâques 2021	1 000 \$
35	École au cœur-des-Collines - parapluie Organisation Participation Parents - BBQ de fin d'année	1 000 \$
36	Centre communautaire Ste-Sophie d'Aldfield -Journée de la famille 2021	500 \$
37	Centre communautaire Ste-Sophie d'Aldfield - Fête d'halloween2021	400 \$
38	Centre communautaire Ste-Sophie d'Aldfield -Fête de Noël 2021	400 \$
39	Banque alimentaire La Pêche - parapluie Parade illuminée 2021	4 000 \$
40	Table de développement social des Collines - parapluie pour le Salon jeunesse des Collines 2021	500 \$
41	Centre patrimonial maison Fairbairn - parapluie pour Initiative forêt globale de La Pêche -Plantation d'arbres au parc Monette – secteur Duclos	1 500 \$
42	Club d'âge d'or Les Bons Amis de Masham - parapluie pour le club de curling Acquisition d'équipement	500 \$
43	Chambre Wakefield La Pêche - parapluie pour Foire équitable 2021	500 \$
44	Chambre Wakefield La Pêche- parapluie pour Journée de la Terre et Électromobilité 2021	1 000 \$
	Volet - Culturel	
45	Diffuseur culturel des Collines- Programmation culturelle annuelle 2021	2 800 \$
46	Place des artistes de Farrellton - Portes ouvertes et programmation virtuelle 2021	5 000 \$
47	Théâtre Wakefield – Programmation théâtrale annuelle 2021	8 000 \$
48	Théâtre Wakefield – Festival TA DA	5 000 \$
49	Théâtre Wakefield – Festival du documentaire (février et septembre)	4 750 \$
50	Festival des écrivains Wakefield La Pêche 2021	2 750 \$
51	Centre patrimonial de la Maison Fairbairn - Programmation histoire vivante et activités estivales 2021	5 000 \$
52	Diffuseur culturel des Collines - Journée de la culture du Québec	500 \$
	Volet - Nouveautés	
53	Le Mashado – Skatepark	3 000 \$
54	Le Mashado - Capsules vidéo "on tourne"	1 900 \$
55	Loisirs Lac-des-Loups - Festiloups	8 000 \$
56	Loisirs Lac-des-Loups - Journée familiale plein air Lac-des-Loups	500 \$
57	Diffuseur culturel des Collines - La Fête au village	1 000 \$
58	Association du lac Sinclair – Régate	400 \$

Adoptée à l'unanimité

Le conseiller M. Michel Gervais déclare être membre des organismes Diffuseur culturel des Collines et Loisirs Lac-des-Loups.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de La Pêche

Subventions aux organismes communautaires - commandites

21-31

Considérant que la Municipalité de La Pêche a adopté le 5 octobre 2015 (résolution 15-460) la Politique de commandite;

Considérant que six demandes de commandite ont été présentées par des organismes communautaires au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

Considérant qu'en vertu de la Politique de commandite en vigueur, les demandes ont été analysées en comité en fonction de critères spécifiques correspondant aux orientations municipales;

Considérant que l'enveloppe budgétaire prévue au budget 2021 au titre de la politique de commandite est de 13 250 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR Claude Giroux
APPUYÉ DE Francis Beausoleil

ET résolu que ce conseil municipal autorise les versements des commandites telles qu'elles apparaissent au tableau ci-dessous ;

Autorise que le paiement soit effectué en deux versements égaux, le tout tel que prévu en vertu de la Politique de commandite;

Autorise le maire ou le maire suppléant ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité de La Pêche, tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente résolution;

Que les fonds seront pris à même le poste budgétaire 02-701-20-341 – Dépenses de publicité - Commandites.

1	Chambre Wakefield La Pêche - Course du pont couvert - 15 mai 2021	4 500 \$
2	Festival des écrivains- 7e édition - 22-24 octobre 2021	2 750 \$
3	Théâtre Wakefield - Festival du documentaire; Festival Tada; programmation théâtrale annuelle; 100 Mile Arts Touring Network	3 500 \$
4	Diffuseur culturel des Collines - La Pêche en fête - 23 au 26 septembre 2021	500 \$
5	Place des artistes de Farrellton - Artistes dans leur milieu (Tournée des artistes)	2 000 \$

Adoptée à l'unanimité

Demande de soutien de l'organisme Mashado pour la réalisation d'un parc de planche à roulettes

21-32

Considérant que la Maison des jeunes Le Mashado désire déposer une demande de subvention auprès du Secrétariat à la Jeunesse dans le cadre du programme d'aide financière aux infrastructures jeunesse pour la création d'un parc de planche à roulettes ;

Considérant que l'un des critères d'obtention de cette subvention exige que le Mashado ait accès à un espace de terrain pour un minimum de 10 ans ou qu'il en soit déjà propriétaire ;

Considérant que si le Mashado obtient la subvention lui permettant de construire ce parc, 80 % des coûts de réalisation du projet pourraient être couverts par le programme ;

Considérant que la réalisation d'un tel projet répond à un besoin pour cette clientèle et supporte le développement de saines habitudes de vie ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de La Pêche

Considérant que le projet de la Maison de jeunes Le Mashado s'arrime parfaitement avec les principes directeurs #2 La qualité de vie des citoyens et le bien-être de la communauté et #4 Le partenariat du plan stratégique 2019 – 2023 de la Municipalité

Considérant que la création d'une infrastructure de planche à roulettes dans le parc central répond à des demandes citoyennes, tel qu'exprimé lors de la cueillette d'informations concernant le plan directeur des parcs et que ce projet s'inscrit parfaitement dans la mise en œuvre de ce plan ;

IL EST PROPOSÉ PAR Francis Beausoleil
APPUYÉ unanimement

ET résolu que ce conseil municipal accorde son soutien à l'organisme Mashado dans la préparation de sa demande de subvention auprès du Secrétariat à la Jeunesse dans le cadre du programme d'aide financière aux infrastructures jeunesse pour la création d'un parc de planche à roulettes ;

Autorise, pour une période de 10 ans, le prêt, l'accès et l'utilisation d'un espace terrain suffisamment grand pour la construction d'une infrastructure de planches à roulettes qui sera située sur le site du parc central dans le secteur urbain de Sainte-Cécile-de-Masham ;

Que la municipalité s'engage à entretenir la structure à ses frais dès la construction ;
Adoptée à l'unanimité

DIRECTION GÉNÉRALE

Adoption du premier projet de règlement 20-817, modifiant le règlement de zonage 03-429 tel qu'amendé -dispositions applicables aux piscines

21-33

Considérant qu'une municipalité peut modifier, par règlement, un règlement régissant le zonage pour l'ensemble ou une partie de son territoire (L.R.Q., c. A 19.1);

IL EST PROPOSÉ PAR Francis Beausoleil
APPUYÉ DE Michel Gervais

ET résolu que ce conseil municipal adopte le premier projet de règlement 20-817, modifiant le règlement de zonage 03-429 tel qu'amendé, dans le but d'harmoniser les normes applicables à une piscine avec celles apparaissant à la réglementation provinciale ;

Que ledit projet fasse l'objet d'un appel de commentaires écrits par courriel ou par courrier au cours de la période allant du 5 au 19 mars 2021, suite à la publication d'un avis public à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

Adoption du règlement 21-819 concernant la constitution d'un fonds réservé à la gestion des matières résiduelles

21-34

Considérant que lors d'une séance du conseil tenue le 11 janvier 2021, un avis de motion a été donné et un projet de règlement a été déposé pour l'adoption du règlement 21-819 concernant la constitution d'un fonds réservé à la gestion des matières résiduelles;

IL EST PROPOSÉ PAR Réjean Desjardins
APPUYÉ DE Richard Gervais



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de La Pêche

ET résolu que ce conseil municipal adopte le règlement 21-819 concernant la constitution d'un fonds réservé à la gestion des matières résiduelles.

Adoptée à l'unanimité

21-35

Adoption du règlement 21-820 décrétant un emprunt de 2 880 595 \$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'habitation accordée dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023

Considérant que lors d'une séance du conseil tenue le 11 janvier 2021, un avis de motion a été donné et un projet de règlement a été déposé pour l'adoption du règlement 21-820 décrétant un emprunt de 2 880 595 \$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'habitation accordée dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023;

IL EST PROPOSÉ PAR Francis Beausoleil
APPUYÉ DE Richard Gervais

ET résolu que ce conseil municipal adopte le règlement 21-820 décrétant un emprunt de 2 880 595 \$ afin de financer la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'habitation accordée dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023.

Adoptée à l'unanimité

21-36

Avis de motion règlement 21-821 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 170 000 \$

Claude Giroux donne avis de motion de l'adoption, lors d'une prochaine séance de ce conseil, du règlement 21-821 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 170 000 \$.

Le projet de règlement 21-821 est déposé et présenté séance tenante.

21-37

Radiation des avis d'imposition de réserve pour fins publiques – 99 et 101, Principale Est

Considérant qu'au terme de son plan stratégique 2019-2023, la Municipalité a acquis, en vertu des résolutions 20-181 et 20-221, les lots 2 685 623 et 2 685 665 pour la construction d'un nouvel hôtel de ville ;

Considérant qu'en vertu du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., ch. C-27.1) et de la *Loi sur l'expropriation* (L.R.Q., ch. E-24), la Municipalité de La Pêche peut imposer une réserve pour fins publiques, et peut acquérir des immeubles ou des droits réels ;

Considérant qu'en vertu de sa résolution 19-376, adoptée par le conseil municipal le 2 décembre 2019, la Municipalité a décrété l'imposition d'une réserve pour fins d'utilités publiques sur les immeubles 2 685 623 et 2 685 665 ;

Considérant que des avis d'imposition de réserve pour fins publiques ont été enregistrés sur ces lots et publiés au registre foncier de la circonscription foncière de Gatineau sous les numéros 25 123 827, 25 225 490 et 25 225 439 ;

Considérant que, conformément à l'article 83 de la *Loi sur l'expropriation* (chapitre E-24), la Municipalité déclare abandonner les réserves pour fins publiques publiées au registre foncier, lesquels sont ainsi périmés par l'arrivée de leur date extrême d'effet ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de La Pêche

Considérant que, conformément à l'article 3059 du *Code civil du Québec*, la Municipalité requiert l'officier de la publicité des droits de la circonscription foncière de la Gatineau, d'effectuer la radiation de l'inscription des droits résultants des avis de réserves pour fins publiques publiés au registre foncier de la circonscription foncière de Gatineau sous les numéros 25 123 827, 25 225 490 et 25 225 439 ;

Considérant qu'un notaire devra être mandaté pour la préparation des documents nécessaires à la radiation des avis d'imposition précités ;

IL EST PROPOSÉ PAR Richard Gervais
APPUYÉ DE Réjean Desjardins

ET résolu que ce conseil municipal autorise la radiation des avis d'imposition de réserve pour fins publiques publiés au registre foncier de la circonscription foncière de Gatineau sous les numéros 25 123 827, 25 225 490 et 25 225 439 ;

Mandate Me Marc Nadeau, notaire, pour réaliser les transactions nécessaires à la radiation des avis de réserve pour fins publiques publiés sous les numéros 25 123 827, 25 225 490 et 25 225 439 ;

Autorise le maire ou le maire suppléant ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité de La Pêche, tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Cession des parts de terrain et régularisation des titres de propriété – 169 chemin Parent

21-38

Considérant qu'en 2004, la réforme cadastrale a occasionné la création et fusion de nouveaux lots ;

Considérant que les lots 2 756 181, 2 756 180, 2 889 618 et 2 756 179 ont été rénovés et font partie intégrante de la propriété sise au 169, chemin Parent ;

Considérant qu'en 2010, une modification a été apportée aux plans de rénovation pour chacun de ces lots ;

Considérant que le registre foncier indique que les propriétaires de ces lots sont:

- Gerald Ellis Davidson et Audrey Viola Keiller;
- Municipalité de La Pêche; et;
- Judith Thompson

Considérant que les titres sont erronément au nom de Gerald Ellis Davidson ;

Considérant que pour les lots 2 756 181, 2 756 180, 2 889 618 et 2 756 179, une irrégularité des titres de propriété est notifiée et occasionne des problématiques pour les propriétaires ;

Considérant que pour régulariser la situation, la Municipalité doit rétrocéder des petites parcelles qui n'auraient jamais dû appartenir à la Municipalité ;

Considérant que la Municipalité désire régulariser les titres de propriété des lots 2 756 181, 2 756 180, 2 889 618 et 2 756 179, cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau et autorise la cession de tous les droits, titres et intérêts qu'elle a ou qu'elle pourrait détenir dans lesdits lots en faveur du nouvel acquéreur, soit la Coopérative de Solidarité Biblioterre ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de La Pêche

Considérant que la Succession de Gerald Ellis Davidson et la Coopérative de Solidarité Biblioterre ont mandaté Me Jade Berthel Peddle, notaire de l'étude PME INTER notaires pour préparer l'acte de vente de la propriété située au 169, chemin Parent, La Pêche, Québec ;

IL EST PROPOSÉ PAR Pamela Ross
APPUYÉ DE Réjean Desjardins

ET résolu que ce conseil municipal autorise la cession gratuite des titres que la Municipalité de La Pêche détient dans les lots 2 756 181, 2 756 180, 2 889 618 et 2 756 179, cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau afin de régulariser les titres de propriété et de permettre à la Coopérative de Solidarité Biblioterre d'acquiescer un titre clair ;

Que l'ensemble des frais et honoraires professionnels liés à cette cession et régularisation des titres de propriété soient à la charge du propriétaire demandeur, la Succession Gerald Ellis Davidson ;

Autorise le maire ou le maire suppléant ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité de La Pêche, tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Partenaires dans la protection du climat de la FCM et d'ICLEI

21-39

Considérant que la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et ICLEI – Les gouvernements locaux pour le développement durable ont créé le programme Partenaires dans la protection du climat (PPC) pour permettre aux gouvernements municipaux de partager entre eux leurs connaissances et leur expérience des mesures de réduction des émissions de GES ;

Considérant que plus de 350 gouvernements municipaux, issus de toutes les régions du Canada et représentant plus de 65 % de la population canadienne, se sont déjà engagés à réduire les émissions de GES de leur municipalité et de leur collectivité dans le cadre du programme PPC depuis sa création en 1994 ;

Considérant que le programme PPC se fonde sur un cadre en cinq étapes comprenant l'établissement d'un inventaire et de prévision des émissions de GES, la détermination d'un objectif de réduction des émissions, l'élaboration d'un plan d'action local, la mise en œuvre du plan d'action, ainsi que la surveillance des progrès et la présentation des résultats ;

IL EST PROPOSÉ PAR Claude Giroux
APPUYÉ DE Carolane Larocque

ET résolu que ce conseil municipal s'engage à examiner les lignes directrices décrivant les avantages et les responsabilités des membres du programme PPC ;

Autorise la direction générale à communiquer son intention de participer au programme et son engagement à franchir les jalons du cadre en cinq étapes du programme PPC à la FCM et à ICLEI Canada ;

Désigne monsieur M. Benoit Doré, gestionnaire de projet, travaux publics et environnement et Monsieur Guillaume Lamoureux, maire, pour superviser la mise en œuvre des étapes du programme PPC et assurer la liaison entre la municipalité et les gestionnaires du programme PPC ;

Que la résolution 20-304 soit abrogée et remplacée par la présente résolution ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de La Pêche

Autorise le maire ou le maire suppléant ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité de La Pêche, tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Plan directeur égout secteur Ste-Cécile-de-Masham – suite

21-40

Considérant les orientations du plan stratégique visant notamment à densifier les noyaux villageois ;

Considérant le contexte des travaux d'agrandissement prévus aux écoles primaires du secteur Ste-Cécile-de-Masham et des autres projets institutionnels planifiés qui devraient voir le jour dans les prochains mois tel que la construction d'un CLSC, une future bibliothèque centrale, etc. ;

Considérant que la municipalité a sollicité une offre de service pour une estimation des coûts de remplacement des systèmes de traitement des eaux usées domestiques et institutionnels pour le secteur avoisinant des écoles primaires ;

Considérant l'offre de service présentée par la compagnie Golder Associées Ltée, firme spécialisée dans les études de traitement des eaux usées, pour un montant de 8 672 \$ plus taxes ;

Considérant que ce mandat viendra compléter l'étude de faisabilité de l'implantation d'un réseau d'égout communautaire pour le secteur ;

Considérant que des sommes ont été réservées depuis 2011 à même le surplus en prévision d'un réseau d'égout pour le secteur Ste-Cécile-de-Masham ;

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Gervais
APPUYÉ DE Francis Beausoleil

ET résolu que ce conseil municipal octroi le contrat pour la préparation d'une estimation des coûts de remplacement des systèmes de traitement des eaux usées domestiques et institutionnels pour le secteur avoisinant des écoles primaires du secteur Ste-Cécile-de-Masham à la firme Golder Associés Ltée, au montant de 8 672 \$ plus taxes ;

Que les fonds soient pris à même le surplus accumulé affecté pour les égouts du secteur Ste-Cécile-de-Masham ;

Autorise le maire ou le maire suppléant ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité de La Pêche, tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Autorisation à la signature d'une servitude de conservation, Projet immobilier « Wakefield sur le Golf »

21-41

Considérant qu'au terme de la résolution 20-264, le développeur du projet immobilier « Wakefield sur le Golf » s'est vu accorder une dérogation mineure pour les propriétés situées au 15, 25, 45 et 49, chemin McGarry;

Considérant que ledit projet compte un milieu humide et que le développeur propose d'établir une servitude, par acte notarié, pour chacun des terrains ci-dessus dénombrés, notamment pour conserver et protéger le milieu humide et de limiter les impacts éventuels tout en favorisant un sentiment d'appartenance au quartier résidentiel;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de La Pêche

Considérant que les honoraires professionnels nécessaires à la préparation des documents légaux et techniques sont à la charge du développeur;

IL EST PROPOSÉ PAR Richard Gervais
APPUYÉ DE Francis Beausoleil

ET RÉSOLU que ce conseil municipal, autorise et donne, par les présentes, son consentement à la signature d'un acte notarié pour une servitude de conservation, telle que décrite à la résolution 20-264, dûment adoptée en séance ordinaire le 8 septembre 2020.

Autorise le maire ou le maire suppléant ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité de La Pêche, tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

Participation au projet Mobilité durable, voitures électriques et autopartage en Outaouais - contexte général

21-42

Considérant que la pandémie de COVID-19 a entraîné, à court terme, des changements de comportement de mobilité majeurs et laisse présager une augmentation de l'utilisation du télétravail. En conséquence, plusieurs ménages songent notamment à se départir de leur seconde voiture ;

Considérant que des développements immobiliers augmentent rapidement la densité de certains cœurs villageois de l'Outaouais ;

Considérant que le récent Plan pour une économie verte 2020-2025 (PEV) du Gouvernement du Québec accorde une attention particulière à l'électrification des transports et au transport partagé (6,7 G\$ sur 5 ans, dont 3,6 G\$ directement liés au secteur du transport) ;

Considérant que la municipalité se voit offrir une opportunité pour tester une(des) solution(s) de mobilité durable ;

Considérant l'importance de réduire l'émission des gaz à effets de serre (GES) et la dépendance aux produits pétroliers afin de faire face aux défis des changements climatiques ;

Considérant que le transport collectif améliorer la qualité de vie des personnes qui résident en région au Québec à la fois sur les plans sociaux, économiques et environnementaux et l'absence d'un système d'autopartage à l'extérieur des grands centres urbains ;

Considérant l'importance de répondre aux besoins de développement des services de transport collectif adaptés en fonction des habitudes de vie des personnes demeurant en région au Québec ;

Considérant qu'une demande de financement sera déposée auprès de la FCM pour laquelle la contribution des villes participantes se situera à minimalement 10% des coûts totaux du projet ;

IL EST PROPOSÉ PAR Richard Gervais
APPUYÉ DE Réjean Desjardins



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de La Pêche

ET résolu que ce conseil municipal contribuera pour un montant maximal estimé à 3 000 \$ plus taxes à la réalisation d'une étude sur la mobilité durable, voitures électriques et autopartage en Outaouais qui propose de rallier les leaders de la recherche et de l'application de solutions de mobilité durable afin d'identifier des stratégies à mettre en œuvre, notamment en autopartage, ainsi que de déterminer les besoins d'implantation des bornes de recharge en Outaouais.

Que le montant soit remboursé au CREDDO selon les modalités qui seront établies lors de l'établissement du contrat prévu à cette fin.

Qu'une demande de subvention soit déposée dans le cadre du fonds vert afin de financer cette initiative à portée environnementale.

Autorise le maire ou le maire suppléant ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité de La Pêche, tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente résolution.

Que transitoirement les fonds seront pris à même le poste budgétaire 02-130-00-418, services professionnels divers.

Adoptée à l'unanimité

Nomination, agente de la rémunération

21-43

Considérant que la résolution 20-368 autorisait la création du poste créer un poste permanent, à temps partiel d'agent à la rémunération selon l'Article 22 de la convention collective 2016-2020 et que le poste avait été attribué à madame Christine Gauvreau;

Considérant que Madame Gauvreau a remis sa démission le 4 janvier 2021;

Considérant que des entrevues ont été réalisées en décembre 2020 pour du personnel sur appel et que le poste a été offert à deux des candidates après multiples recherches;

Considérant qu'une candidate sur appel a démontré un intérêt pour le poste et qu'une entrevue a été réalisée en vue d'évaluer les compétences de la candidate en lien avec le poste d'agent à la paie;

Considérant qu'à la suite d'un processus de dotation, la candidature de Mme Karyna Beauchamp a été retenue à l'unanimité par le comité de sélection;

IL EST PROPOSÉ PAR Richard Gervais
APPUYÉ DE Claude Giroux

ET résolu que ce conseil municipal accepte la démission de Madame Christine Gauvreau d'Agent de la rémunération au Service des finances ;

Entérine l'embauche de Madame Karyna Beauchamp à titre d'agente à la rémunération au service des finances à partir du 25 janvier 2021;

Que cette dernière soit soumise à une période d'essai de six mois à compter du 25 janvier 2021;

Qu'au terme de cette période d'essai, une évaluation de rendement soit réalisée par son supérieur immédiat afin de confirmer ou non son maintien en emploi.

Adoptée à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de La Pêche

21-44

Droits supplétifs applicables pour l'achat et le renouvellement des médailles pour les chiens sur le territoire de la municipalité, modification de l'annexe du règlement 15-683 concernant la tarification applicable aux biens, services et équipements et certaines demandes

Considérant que le règlement 15-683 concernant la tarification applicable aux biens et équipements et certaines demandes, adopté par le conseil municipal le 2 février 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR Richard Gervais
APPUYÉ PAR Carolane Larocque

ET résolu que ce conseil municipal autorise la modification de l'annexe, section E du règlement 15-683 tarifications applicables aux biens, services et équipements et certaines demandes afin d'y ajouter, à la suite du point 6, les points suivants :

SECTION E – DÉLIVRANCE DE DOCUMENTS DE LA MUNICIPALITÉ

Note : en cas de non-concordance de ce Règlement de tarification et ceux relatifs inscrits au Règlement numéro 13-RM-02, concernant les animaux dans les limites de la municipalité de La Pêche, que les tarifs et les taux indiqués au présent règlement ont préséance sur tous les tarifs.

7. Acquisition d'une médaille pour chien	40 \$/unité (non remboursable)
8. Renouvellement annuel de médaille pour chien	35 \$/unité (non remboursable)

Le conseiller Michel Gervais demande un vote

Sont pour : Richard Gervais, Claude Giroux, Pamela Ross, Francis Beausoleil, Carolane Larocque, Réjean Desjardins

Est contre : Michel Gervais

Adoptée à la majorité

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 48.